

DATE : 21/01/2022

REFERENCE : DGS-URGENT N°2022\_11

**TITRE : OUVERTURE DU PORTAIL POUR LA COMMANDE DE VACCINS ENTRE LES 24 ET 25 JANVIER 2022**

## Professionnels ciblés

Tous les professionnels

Professionnels ciblés (cf. liste ci-dessous)

Chirurgien-dentiste

Ergothérapeute

Manipulateur ERM

Médecin-autre spécialiste

Infirmier

Masseur Kinésithérapeute

Médecin généraliste

Audioprothésiste

Autre professionnel de santé

Orthopédiste-Orthésiste

Pédicure-Podologue

Opticien-Lunetier

Orthoptiste

Orthophoniste

Podo-Orthésiste

Sage-femme

Diététicien

Pharmacien

Psychomotricien

Orthoprothésiste

Technicien de laboratoire médical

## Zone géographique

National

Territorial (cf. liste ci-dessous)

Mesdames, Messieurs,

Nous vous prions de bien vouloir trouver ci-dessous des précisions sur les modalités de la prochaine session de commandes en flacons de vaccins Moderna et Pfizer-BioNTech (forme 12 ans et plus et forme pédiatrique) **les 24 et 25 janvier.**

Ce document s'articule en trois parties :

- I) OUVERTURE DE LA COMMANDE DE VACCINS PEDIATRIQUES PFIZER-BIONTECH POUR DE NOUVEAUX EFFECTEURS
- II) MODALITES D'OUVERTURE DU PORTAIL ET PRECISIONS SUR LES COMMANDES ANTERIEURES
- III) POINT D'ATTENTION SUR LA CONSERVATION DES DOSES DE VACCIN

### I. OUVERTURE DE LA COMMANDE DES VACCINS PEDIATRIQUES PFIZER-BIONTECH POUR DE NOUVEAUX EFFECTEURS

Les pharmaciens, infirmiers diplômés d'Etat (IDE) et les sages-femmes pourraient prochainement avoir le droit de prescrire et administrer le vaccin Pfizer-BioNTech sous sa forme pédiatrique, destiné aux 5-11 ans<sup>1</sup>. Un arrêté publié en début de semaine prochaine procédera aux modifications réglementaires nécessaires.

En anticipation de cette situation, ces effecteurs pourront s'approvisionner en vaccin Pfizer pédiatrique dès la semaine du 24 janvier sur le portail de télé-déclaration.

<sup>1</sup> Les modalités de la vaccination des 5-11 ans sont rappelées dans le [DGS-Urgent n°2021-128](#)

## II. MODALITES D'OUVERTURE DU PORTAIL ET PRECISIONS SUR LES COMMANDES ANTERIEURES

Compte tenu des récents approvisionnements obtenus en Pfizer-BioNTech et de l'implication forte des professionnels de ville ces dernières semaines, qui représentent dorénavant près de 41% des injections réalisées, les seuils de commande de Pfizer-BioNTech (forme 12 ans et plus) ont été maintenus à un seuil important pour la majorité des effecteurs.

Nous tenons à nouveau à saluer la très forte implication des professionnels de santé de ville ces dernières semaines. Nous vous remercions pour la poursuite de cette dynamique positive.

Nous souhaitons également vous indiquer que la vaccination en rappel des adolescents âgés de 12 à 17 ans sera possible à partir de lundi 24 janvier, avec le vaccin Pfizer-BioNTech (forme 12 ans et plus), rappel possible 6 mois après la fin du schéma de primo-vaccination. En conséquence, vous pouvez adapter votre commande compte tenu de la hausse de la demande que cette évolution va entraîner.

Le [portail de télé-déclaration](#) sera ouvert du lundi 24 janvier 8h au mardi 25 janvier à 23h selon les modalités présentées ci-après :

Effecteurs	Nombre de flacons Moderna	Nombre de flacons Pfizer-BioNTech - Forme Adulte	Nombre de flacons Pfizer-BioNTech - Forme pédiatrique
Médecins	Nombre de flacons de vaccins non limité pour ces types d'effecteurs, tout en veillant bien à ne pas constituer de stocks non utilisés.	3 flacons	3 flacons
Pharmaciens		8 flacons	8 flacons
Infirmiers, sages-femmes		3 flacons	3 flacons
Chirurgiens-dentistes		3 flacons	Non ouvert à la commande
MSP, CDS, LBM		5 flacons	
FAM, MAS, EHPAD, USLD et résidences autonomie		15 flacons	
SST		30 flacons	
SSU	Non ouvert à la commande	15 flacons	
PMI	Non ouvert à la commande	Non ouvert à la commande	8 flacons

Les médecins, les sages-femmes et les chirurgiens-dentistes peuvent commander des flacons via leur officine de rattachement, comme précisé par le [DGS-Urgent N°2021\\_19](#). Les infirmiers, les LBM, les SSU, les SST, les CDS, les MSP, les FAM, les MAS et les PMI sont invités à se rapprocher de l'officine de leur choix, afin qu'elle commande pour eux.

**Dates de livraison en officine** : l'ensemble des flacons de vaccins Pfizer-BioNTech – forme 12 ans et plus et forme pédiatrique – et les flacons de vaccin Moderna commandés **la semaine du 24 janvier** arriveront dans les officines entre **le vendredi 4 et le mardi 8 février**.

Il est rappelé que :

- Les rendez-vous de vaccination peuvent être prépositionnés à partir du lendemain de la date prévisionnelle de livraison qui vous est indiquée dans le mail de confirmation de commande. Ce mail est envoyé à toutes les officines qui réceptionnent des vaccins, que ce soit pour leur compte ou celui d'autres professionnels de santé ;
- Tout professionnel de santé doit prendre en compte le nombre de flacons qui lui ont été confirmés avant d'ouvrir de nouveaux créneaux de vaccination ;
- Les officines doivent bien confirmer les quantités demandées par les professionnels de santé qui leur sont rattachés avant de passer commande.

**Si un flacon de vaccin (Pfizer-BioNTech ou Moderna) n'a pas été récupéré après un délai d'une semaine, l'officine peut le proposer à d'autres professionnels de santé**, en respectant scrupuleusement toutes les modalités de conservation et de transport de ce vaccin, **ou l'utiliser pour ses propres rendez-vous de vaccination**. Pour le Pfizer-BioNTech sous sa forme pédiatrique, le flacon peut être récupéré selon les mêmes conditions qu'évoqué précédemment mais seulement par des médecins ou des services de protection maternelle et infantile. Les pharmaciens concernés sont invités à contacter les professionnels ou établissements de santé concernés avant de redistribuer les doses qui leur étaient initialement attribuées.

#### ***Précisions sur les commandes antérieures :***

Les flacons de vaccins Pfizer-BioNTech et Moderna commandés les 17 et 18 janvier seront livrés en officine **entre le vendredi 28 janvier et le mardi 1er février**.

L'ensemble des commandes passées en Moderna et Pfizer-BioNTech seront honorées.

**Confirmation de livraison** : un mail de confirmation de la commande précisant la date et les volumes de livraison de vaccin Moderna, Pfizer-BioNTech (forme 12 ans et plus) et Pfizer-BioNTech (forme pédiatrique) sera envoyé le **vendredi 21 janvier** aux officines (volumes commandés par l'officine pour elle-même et pour les effecteurs pour lesquels elle a commandé), aux médecins, chirurgiens-dentistes et sages-femmes (volumes qui leur sont destinés).

### **III. POINT D'ATTENTION SUR LA CONSERVATION DES DOSES DE VACCIN**

Quel que soit le vaccin, nous vous recommandons de bien consulter les étiquettes de péremption et **les dates limites d'administration** sur le flacon avant toute injection.

#### **1. Rappel des modes de conservation par vaccin**

Nous vous rappelons que :

- Les flacons de vaccin Pfizer-BioNTech **forme 12 ans et plus (couvercle violet)** livrés en pharmacie se conservent au maximum un mois à 2-8°C à l'abri de la lumière.
- Les flacons de vaccin Pfizer-BioNTech **forme pédiatrique (couvercle orange)**, à destination des 5-11 ans se conservent au maximum 10 semaines à 2-8°C à l'abri de la lumière.
- Les flacons de vaccin Moderna, se conservent 30 jours maximum à 2-8°C à l'abri de la lumière.

Nous vous invitons à la plus grande vigilance sur les dates de péremption des flacons qui vous sont livrés, car ces dernières peuvent être très courtes. Nous vous conseillons donc d'en commander le nombre nécessaire et de les injecter rapidement, afin d'**éviter de constituer un stock inutilisé**.

## 2. Utilisation des flacons non récupérés

**Si un flacon de vaccin (Pfizer-BioNTech ou Moderna) n'a pas été récupéré après un délai d'une semaine, l'officine peut le proposer à d'autres professionnels de santé**, en respectant scrupuleusement toutes les modalités de conservation et de transport de ce vaccin, **ou l'utiliser pour ses propres rendez-vous de vaccination**. Pour le Pfizer-BioNTech sous sa forme pédiatrique, le flacon peut être récupéré selon les mêmes conditions qu'évoqué précédemment mais seulement par des médecins ou des services de protection maternelle et infantile. Les pharmaciens concernés sont invités à contacter les professionnels ou établissements de santé concernés avant de redistribuer les doses qui leur étaient initialement attribuées.

Nous vous rappelons que les flacons périmés doivent être évacués suivant la filière d'élimination CYCLAMED, quel que soit le vaccin. Vous trouverez les modalités du circuit d'élimination des déchets issus de la vaccination covid-19 en ville dans l'[annexe 1 du DGS-Urgent n°2021\\_98](#). Un certificat de destruction indiquant les numéros de lots et les quantités détruites doit être transmis à [qualite\\_covid19@santepubliquefrance.fr](mailto:qualite_covid19@santepubliquefrance.fr)

\*\*\*

En cas de question sur la distribution des vaccins aux professionnels de santé en ville, les pharmaciens peuvent contacter le service client via le formulaire « Contacter le support » du portail de télé-déclaration : des conseillers pourront répondre à leurs questions et les renseigner sur les livraisons prévues pour leur officine (dates et volumes exacts de livraison).

Un immense merci votre implication déterminante, à la fois dans cette nouvelle accélération de la campagne de vaccination et de rappel, et dans la vaccination pédiatrique.

**Bernard CELLI**  
Responsable de la Task Force Vaccination

*Signé*

**Pr. Jérôme SALOMON**  
Directeur général de la Santé

*Signé*